



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2016
N° 20161213-15

Conseillers :

En fonction	:	33
Présents	:	28
Procurations	:	05

L'an deux mille seize, le treize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de :
Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- M. ENGELMANN, Maire
Mme DEISS, M. DEWALD, M. LANGLOIS, Mme HOUDIN, M. FRANCIONI, Mme PARREZ,
M. BOENING, Mme HENAULT, M. CORNU, Adjoints au Maire,
M. HEIDMANN, M. CENTOMO, M. HOFF, Mme COLLOT, M. GRÜN, Conseillers Municipaux
délégués,
Mme DA SILVA, Mme PAUTE, Mme SPRINGMANN, M. BOURGOIS, M. HAINY,
Mme WYBAILLIE, M. HELF, M. HAUCK, Mme TAKACS, M. DAVID, M. MARICHY du point
4 au début du point 16, Mme IORIO, M. LEYDER, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PARREZ, Adjointe au Maire,
Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCIONI, Adjoint au Maire,
Mme WEBER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. HELF, Conseiller Municipal,
M. RICCHIUTI, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. HAUCK, Conseiller Municipal,
M. MARICHY, Conseiller Municipal, pour les points 1 à 3 et pour le débat du point 16,
Mme PELLEENZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme IORIO, Conseillère Municipale.

**ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121.15 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

- Mme BEHR-RODRIGUEZ, DGS,
M. FONCK, Ingénieur,
M. BLAISE, Ingénieur,
Mme MELLINGER, Directrice du CCAS,
M. CHAMPION, Responsable de la Communication,
Mme LANGLOIS du service Culturel,
Mme BESNARD, Rédacteur,
Mme MULLER, Rédacteur.

15) REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la nouvelle tarification concernant la location des salles communales et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017. Il est précisé que chaque association culturelle, socioculturelle, patriotique, sportive, caritative ou humanitaire hayangeoise bénéficie d'une location gratuite, par an, pour l'une des salles proposées.

❖ Salle polyvalente "Le Molitor"

- Pour les festivités (bal – repas dansant...) :
 - pour les particuliers hayangeois et les associations hayangeoises..... 400 €
 - pour les particuliers extérieurs et les associations extérieures.....800 €
 - pour les commerçants hayangeois..... 400 €
 - pour les établissements bancaires et les agences immobilières..... 800 €
 - loto (uniquement pour les associations hayangeoises).....200 €
 - thé dansant.....200 €

- Manifestations culturelles, Expositions :
 - pour les associations hayangeoises
si l'entrée est gratuite2 jours gratuits/ sinon 50 €/jour
si l'entrée est payante 100 €/ jour
 - pour les associations extérieures 200 €/jour

- Assemblées :
 - pour les associations hayangeoises..... 150 €
 - pour les associations extérieures300 €
 - pour les commerçants hayangeois..... 300 €
 - pour les établissements bancaires et les agences immobilières.....400 €

- Utilisation des cuisines :
 - repas, repas dansant..... 110 €
 - goûter, thés dansant 50 €

 - couverts (l'unité)0,30 €
 - caution 305 €

❖ Salle des Fêtes Saint Nicolas-en-Forêt - Salle Polyvalente "Giuseppe MAZZINI"

❖ Konacker

Salle Maison de Quartier Konacker

Maison de Quartier Konacker (Repas traiteur uniquement)

- Pour les festivités (bal - repas dansant) :
 - pour les particuliers hayangeois et associations hayangeoises.....150 €
 - pour les particuliers extérieurs et associations extérieures.....300 €
 - pour les commerçants hayangeois.....300 €
 - pour les établissements bancaires et les agences immobilières.....500 €

- Manifestations culturelles, Expositions :
 - pour les associations hayangeoises
si l'entrée est gratuite Gratuité
si l'entrée est payante50 €/jour
 - pour les associations extérieures100 €/jour

- Assemblées :
 - pour les associations hayangeoises 50 €
 - pour les associations extérieures 100 €
 - pour les commerçants hayangeois 100 €
 - pour les établissements bancaires et les agences immobilières 300 €

- Verre de l'amitié-goûter-départ en retraite-loto-jeux-concours-thés dansants :
 - pour les particuliers hayangeois et les associations hayangeoises 100 €
 - pour les particuliers extérieurs et les associations extérieures 200 €

- Utilisation des cuisines :
 - repas, repas dansant 75 €
 - goûter, thé dansant 35 €

 - couverts (l'unité) 0,30 €
 - caution 305 €

- ❖ Salle de la mairie annexe de Marspich : (pas de repas dansant)
 - location à la journée 50 €

- Utilisation des cuisines : 30 €
 - couverts (l'unité) 0,30 €
 - caution 305 €

- ❖ Salle de la mairie annexe du Konacker :
(pas de cuisine)
 - location à la journée 50 €

- ❖ Maison des Loisirs : Salle N° 6 – Salle 10 – Salle 13
(Repas traiteur uniquement)
 - location à la journée 30 €

- ❖ Nettoyage pour toutes les salles 30 €/heure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suscités.

(Suivent les signatures)

Pour Extrait Conforme
Hayange, le 13 décembre 2016

Le Maire,
Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional

Télétransmis le 14/12/2016
Accusé réception de la Sous-préfecture le 14/12/2016
N° 057-215703067-20161213-161213d15-DE
Publication effectuée à Hayange, le 14/12/2016
Le Maire,

